

# Exploitant(e) forestier(e) (15 à 25 ans)

RÉF | 4935

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

Reconnaître les arbres et les arbustes; Assister au martelage et au choix des arbres; Tracer les alignements et mesurer les distances; Mesurer les hauteurs à l'aide de l'altomètre; Mesurer les diamètres à l'aide du compas forestier et du mètre; Cuber les arbres : assister à l'estimation d'un lot; Reconnaître les défauts des arbres sur pied et abattus; Pratique de l'abattage des bois et des différentes découpes : installer, graisser, entretenir et vérifier le bon fonctionnement des machines; Pratiquer les différentes découpes; Utiliser le matériel de débardage et de transport; Assister à des séances de vente et d'adjudication.

### Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

**1ère apprentissage :**

Technologie (30h)  
Sécurité et hygiène (20h)  
Matières premières (36h)  
Equipement (24h)  
Environnement (20h)  
Economie forestière (20h)  
Anatomie (30h)

**2ème apprentissage :**

Matières premières (22h)  
Technologie (22h)  
Sécurité et hygiène (12h)  
Equipement (18h)  
Environnement (14h)  
Economie forestière (14h)  
Anatomie (22h)

**3ème apprentissage :**

Matières premières (22h)

Technologie (22h)  
Sécurité et hygiène (12h)  
Equipement (18h)  
Environnement (14h)  
Economie forestière (14h)  
Anatomie (22h)

◦ **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?  
[Consultez ALT+](#)

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles. MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.**

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

Certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-

<b>Certification(s) visée(s)</b>	Bruxelles
<b>Type de formation</b>	<a href="#">Alternance PME</a>

## ORGANISATION

<b>Durée</b>	3 année(s)
<b>Horaire</b>	En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.
<b>Début</b>	Septembre
<b>Coût</b>	Gratuit

## CONDITION D'ADMISSION

<b>Prérequis administratifs</b>	Avoir entre 15 et 25 ans. <b>Vous devez :</b>
---------------------------------	--

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

**Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?**

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler**

[Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme.](#)

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

**Pour s'informer uniquement**

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'apprentissage, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle.](#)

**Organisme****SFPME / IFAPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>